RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02040
Numéro SIREN : 454 001 827
Nom ou dénomination : ABACA ARTISANS ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/009983

SAS ABACA ARTISANS ASSOCIES
31000 TOULOUSE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	30 000		30 000	30 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	4 557	3 207	1 350	2 163	813-	37.57-
	Autres immobilisations corporelles	45 482	30 701	14 781	8 731	6 049	69.28
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 650		6 650	6 650		
	Total II	86 689	33 908	52 781	47 544	5 237	11.01
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	16 074		16 074	26 358	10 285-	39.02-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	210 814		210 814	172 767	38 046	22.02
	Autres créances	36 635		36 635	6 151	30 483	495.56
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	587 742		587 742	413 916	173 826	42.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	16 823		16 823	15 348	1 474	9.61
	Total III	868 087		868 087	634 541	233 545	36.81
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	954 775	33 908	920 867	682 085	238 782	35.01

(1) Dont droit au bail 30 000
(2) Dont à moins d'un an 6 650
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° 100132 en Euros.

A3C

copie certifiée conforme

SAS ABACA ARTISANS ASSOCIES
31000 TOULOUSE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	268 527	320 180	51 654-	16.13-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	174 025	234 061	60 037-	25.65-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	443 651	555 342	111 690-	20.11-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 655	33 629	57 026	169.57
	Dettes fiscales et sociales	368 918	79 236	289 681	365.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	17 643	13 879	3 765	27.13
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	477 216	126 744	350 472	276.52
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	920 867	682 085	238 782	35.01
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	191 501	126 744		

ANNEXE

SOMMAIRE

NA = Non Applicable NS = Non significative

ABACA Artisans Associés
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 34, rue des Couteliers, 31000 TOULOUSE
454001827 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 FEVRIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTIO

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élevant à 174 025 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	174 025 euros
Auquel il est ajouté un prélèvement sur les réserves sur le compte "autres réserves" , à hauteur de	25 975 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	200 000 euros
A titre de dividendes Soit 2 000 euros par action	200 000 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le jour qui sera fixé par le Président

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2020 : 137 000 euros, soit 1 370 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 137 000 euros

Exercice clos le 31 août 2021 : 250 000 euros, soit 2 500 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000 euros

Exercice clos le 31 août 2022 : 285 715 euros, soit 2 857,15 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 285 715 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Fabrice HEMERY

